



Information concernant les examens professionnels fédéraux des officières et officiers de l'état civil

Mesdames et Messieurs les membres de la commission de haute surveillance, les autorités de surveillance, les responsables d'offices de l'état civil, les officières et officiers de l'état civil, les membres des commissions, les équipes d'experts et de professeurs,

En tant qu'organisation responsable, l'Association suisse des officiers de l'état civil est chargée de l'examen professionnel pour les officiers et officières de l'état civil.

Depuis de nombreuses années, nous organisons l'examen professionnel chaque année en août. Afin que vous puissiez également planifier la formation pour vos collaborateurs, nous vous communiquons dès à présent le calendrier des examens pour les prochaines années.

2023: Les inscriptions sont closes. Les examens auront lieu aux dates suivantes :
- Epreuves écrites : 22/23 août 2023
- Epreuves orales : 29/30 août 2023

2024: La publication aura lieu le 1^{er} septembre 2023. Les examens auront lieu aux dates suivantes :
- Epreuves écrites : 20/21 août 2024
- Epreuves orales : 27/28 août 2024

2025: Aucun examen ne sera organisé.

En effet, en raison de l'introduction d'Infostar NG et des modifications de lois et d'ordonnances qui y sont liées, ni les formatrices et formateurs ni la commission d'examen ne sont en mesure d'organiser un examen qui soit satisfaisant du point de vue du droit et de l'équité. De plus, la commission d'examen part du principe qu'avec les nouveautés annoncées en 2025, les offices de l'état civil seront tellement occupés qu'un examen représenterait une charge de travail supplémentaire trop importante.

A partir de **2026**: L'examen aura lieu au printemps à partir de 2026, c'est-à-dire durant les deux semaines précédant la Semaine Sainte. Les dates prévisionnelles pour les prochaines années sont les suivantes :

Semaine 13 écrits (24./25.3.2026)	Semaine 14 oraux (31.3./1.4.2026)
Semaine 11 écrits (16.3/17.3.2027)	Semaine 12 oraux (23./24.3.2027)
Semaine 13 écrits (28.3/29.3.2028)	Semaine 14 oraux (4./5.4.2028)
Semaine 12 écrits (20.3/21.3.2029)	Semaine 13 oraux (27./28.3.2029)

Le report des examens au printemps permet de fixer le début de la formation en automne et ainsi d'organiser la formation et les examens en dehors de la « saison des mariages ».

L'Association suisse des officiers de l'état civil et ses commissions sont convaincues de répondre ainsi aux nombreuses demandes exprimées. Par ailleurs, nous avons le plaisir de vous informer que la commission d'examen travaille au remplacement de l'examen papier par un examen sur ordinateur. Nous attendons avec intérêt ce projet d'examen qui sera encore davantage axé sur une approche actionnelle.



Vous avez des questions ? Dans ce cas, n'hésitez pas à nous contacter.

Zürich/Burgdorf, le 6 juin 2023

Le Président

Roland Peterhans

La Présidente de la commission d'examen

Karin Schifferle